

Informations sur les règles de report et de capitalisation des notes, et sur la soutenance du mémoire en Master MEEF

Les règles de report et de capitalisation

Les **U.E** et sous-UE sont **capitalisables** dès l'instant qu'une note au moins égale à 10/20 a été obtenue : dans ce cas, elles sont définitivement acquises et ne peuvent être repassées.

Elles peuvent aussi être **compensables** entre elles, au sein d'un même semestre pour l'obtention d'un diplôme, à l'exception des UE se rapportant à la soutenance du mémoire et à la maîtrise d'au moins une langue étrangère.

Le mémoire de Master MEEF doit par conséquent être présenté et soutenu au cours du M2 par tous les étudiants. L'UE s'y rattachant ne peut pas être obtenue par compensation.

Exemples : Vigie LAN et John ATTAN, M2 PES, n'ont pas soutenu le mémoire en session 1 : ils sont donc ajournés. Jacq PAUTE a soutenu son mémoire et a une moyenne générale supérieure à 10 : il est donc admis.

UE ou sous-UE	sous-UE	sous-UE	UE FR-Maths	sous-UE	sous-UE	sous-UE	UE EPS AV MUS	UE	UE	Semestre
	Français	Maths	Français Maths	EPS	ARTS VISUELS	MUSIQUE	EPS EV MUS	PRATIQUE PRO	MEMOIRE	Moyenne au S2
<i>coefficient</i>	1	1	2	1	1	1	3	10	10	30
Vigie LAN	5,00	15,00	10,00	15,00	16,00	15,00	15,33	16,00	0,00	10,508
John ATTAN	14,00	18,00	16,00	2,00	5,00	19,00	8,67	13,00	0,00	8,717
Jacq PAUTE	8,00	7,00	7,50	4,00	3,00	2,00	3,00	17,00	18,00	14,967

**Etudiant en M2 MEEF,
je soutiens le **mémoire**
en session 1
et le valide
(comme Jacq PAUTE)
et j'ai validé mon UE LVE B2 au S1**

- Les UE sont compensables entre elles, au sein d'un même semestre et entre semestres, pour l'obtention de l'année (moyenne supérieure à 10)
- Mon M2 est validé par le jury d'examen de mai (avant l'oral du concours).

Jacq PAUTE a soutenu son mémoire et a une moyenne générale supérieure à 10 : il est donc admis, même si plusieurs de ses notes sont inférieures à 10.

**Etudiant en M2 MEEF,
je soutiens le **mémoire**
en session 2
(comme Vigie LAN
et John ATTAN)**

- **Je suis donc concerné par les épreuves de rattrapage** qui se déroulent du 22 mai au 27 juin.
 - L'UE mémoire en M2 a le **coefficient 10** (1/3 du semestre). Comme je n'ai pas soutenu en session 1, la note attribuée est de 0.
 - Session 2 (rattrapage) : mes notes de la session 1 inférieures à 10 ne sont pas conservées sauf si la note est compensée car elle fait partie d'une UE composée de sous UE.
 - Mes notes non conservées **passent à 0** pour la session 2 (rattrapage).
 - Pas de report des notes de la session 1 inférieures à 10.
 - Pas de prise en compte de la meilleure des 2 notes (entre session 1 et session 2)
 - La note de rattrapage remplace la précédente note.
 - Je suis informé en fin juin/début juillet de l'obtention de mon M2.

Au vu de la compensation dans une UE des sous UE au niveau du rattrapage : Vigie LAN ne repasse pas le français car il a compensé sa note avec celle de Maths. Il n'aura à passer que le mémoire. John ATTAN devra repasser l'EPS et les arts visuels car ses notes ne sont pas compensées. Il devra également soutenir son mémoire.